

# Pourquoi ce qui se passe à Notre-Dame-des-Landes nous importe-t-il?

24 avr. 2018 Par [Les invités de Mediapart](#)  
- Mediapart.fr

Isabelle Stengers, philosophe, enseignante à l'Université Libre de Bruxelles et Serge Gutwirth, juriste, professeur à la faculté de droit et à la criminologie de Vrije Universiteit Brussel analysent la situation à Notre-Dame-des-Landes. «Là-bas, on a appris à s'attacher au lieu où l'on habite et à en faire un lieu d'hospitalité pour celles et ceux qui passent – quitte à décider de rester – parce qu'ils aspirent en effet à changer de mode de vie».

Emmanuel Macron nous l'aura fait savoir, la colère de ceux et celles qui habitent aujourd'hui la «zone» de Notre-Dame-des-Landes, appelée «à défendre», n'est pas légitime. L'aéroport ne se ne fera pas, et ces personnes ne sont désormais là que pour défier la Loi et l'État. Il est donc bien entendu que tous ces gens qui participent à des manifestations de solidarité dans tant de villes et de bourgades, en France et ailleurs, qui signent des textes de soutien, qui ont répondu massivement le dimanche à l'invitation des zadistes et sont venus en foule de tous âges et de partout, malgré les barrages et les menaces policières, apportent leur appui à la violence et aux fauteurs de chaos? Y compris, par exemple, le très respectable [Philippe Descola professeur au Collège de France](#) (1)? Mais le Président ne se laissera pas perturber par leurs raisons de protester et d'agir. Il a décidé apparemment qu'il serait bien suffisant d'en appeler au seul bon sens. Imaginez que quelqu'un vienne occuper votre salon !

Force devrait donc rester à la loi, quel qu'en soit le prix. *Dura lex sed lex*, disaient les Romains, dont les Empereurs pouvaient légalement tuer ceux dont ils voulaient se débarrasser. Mais le problème est qu'ici et maintenant cette loi n'a pas en elle-même le pouvoir que lui donne le bon sens, notamment de décréter ce qui légitime l'usage de la force en cas de conflit. C'est la décision contradictoire des juges de fond qui leur donne ce pouvoir, et certainement pas l'usage douteux de procédures d'exception, telle que l'ordonnance sur requête, unilatérale, non transparente et provisoire. Et en l'occurrence ce sur quoi les juges devraient arbitrer n'est autre que la revendication d'un propriétaire qui a récupéré un bien après en avoir exproprié d'autres et avoir abandonné le projet qui justifiait l'expropriation. En d'autres termes, procédant sans décision judiciaire de fond à une évacuation manu militari, l'État propriétaire tente de se faire justice lui-même en s'économisant le respect des règles élémentaires du procès équitable.

On dira que ce ne sont qu'arguties car la décision d'expulsion était

prévisible. Possible, mais pas certain. Car le propriétaire en question a, à sa manière, donné raison à celles et ceux qu'il entend mettre au pas maintenant. Après tout Macron lui-même ne s'est-il pas auto-promu grand défenseur de la Terre en danger, annonçant de manière dramatique que nous pourrions bien ne pas réussir à répondre au défi climatique ? N'aurait-il pas dû alors dire plutôt sa dette envers les Zadistes, dont la résistance obstinée a mené à mettre un frein à l'un de ces «grands aménagements» qui continuent à se planifier comme si de rien n'était ? Mais surtout, n'a-t-il pas pensé, ne serait-ce qu'un instant, à la possibilité de transformer le renoncement à l'aéroport en annonce solennelle, proposant à tous l'État français comme donnant l'exemple de ce qu'il faudra oser si la Terre doit «redevenir grande» ?

Car si la COP 21 permet d'anticiper quelque chose, c'est bien que les efforts que les Etats ont finalement accepté d'envisager seront très insuffisants pour parvenir au but recherché. L'optimisme volontariste de façade ne trompe pas grand monde, et nul n'a d'idée très précise sur ce que signifie ce fameux «changement de mode de vie» auquel il faudrait consentir. Des voitures électriques et de la viande bio pour tous ?

Pour beaucoup d'entre nous, ce qui s'est réussi à Notre-Dame-des-Landes constitue une dimension vitale de la réponse à créer. Là-bas, on a appris à s'attacher au lieu où l'on habite et à en faire un lieu d'hospitalité pour celles et ceux qui passent - quitte à décider de rester - parce qu'ils aspirent en effet à changer de mode de vie, ce qui signifie aujourd'hui apprendre à «lutter pour un avenir commun». Là-bas, on apprend ce que veut dire coopérer, prendre soin, se réapproprier des savoirs artisans détruits par l'industrialisation mais aussi des arts d'explorer ensemble les situations de tension. Ils appellent cela l'assemblée des usages, car ce qu'il s'agit d'agencer, ce ne sont pas des opinions individuelles, mais des manières parfois divergentes de faire, de cultiver, d'habiter.

Un spectre hante le monde d'aujourd'hui, celui des «communs» dont l'éradication correspond avec l'impératif sacré de la modernisation, avec l'industrialisation qui absorbe ceux qui ont été séparés de leurs moyens de vivre et la colonisation qui détruit ainsi la culture vive des peuples « à civiliser ». De fait, ce qui nous semble aujourd'hui «normal», l'individu isolable, pour qui la propriété est synonyme de liberté, de droit de faire, sans scrupule mais en toute sécurité juridique, ce que la loi et les juges n'interdisent pas, est une bizarrerie anthropologique au vu de la multiplicité des manières éco-sociales de «faire commun» qu'ont cultivées les peuples partout sur terre. Et un large mouvement se dessine aujourd'hui qui plaide pour une renaissance des communs en tant que manière de répondre au ravage de la terre mais aussi de nos modes de faire société (2). Nous préférons quant à nous parler de «résurgence», de ce qui revient après éradication ou destruction, pour souligner que ce qui tente de faire retour le fait dans un milieu hostile, où prévalent le droit des propriétaires (qu'ils soient individus, entreprises ou États) et les habitudes apprises d'attendre du progrès qu'il répare ce que nous détruisons.

Hier déjà tout avait été fait pour diviser les habitants de la ZAD entre les «vrais paysans» et ceux qui venaient là pour des raisons «idéologiques», ce qui signifie, apparemment «illégitimes», comme aussi entre les gentils romantiques et les méchants violents. Ils ont réussi, non sans difficultés, à ne pas se laisser faire, et c'est ce qui a donné à leur lutte une signification qui importe tout autant que leur résistance au projet d'aéroport désormais abandonné. Aujourd'hui, ils ont à faire face, disent-ils, à des gendarmes qui arrivent une matraque ou une bombe lacrymogène dans une main, une convention individuelle dans l'autre. Diviser, toujours diviser, ne reconnaître que des individus qui accepteront ce qui leur vaudra un statut normalisé, et que des «projets agricoles» qui renverront la terre à son rôle productif assigné et qui continueront à dépeupler les campagnes et tuer les riches cultures et pratiques qui les font vivre. En d'autres termes, l'impératif d'éradication continue, comme si la Raison d'État exigeait que, à tout prix, «force revienne à la loi».

Et c'est ici, peut-être, que prend tout son sens l'idée de résurgence, l'idée qu'il ne s'agit pas de faire retour au passé mais de re-commencer au sein d'un milieu hostile, qui bloque l'avenir. Lorsque, au douzième jour de la brutale occupation policière les habitant·e·s de la ZAD ont choisi d'accepter de remplir, mais à leur manière, les «fiches projets individuels», ils ne savaient que trop bien que l'hostilité s'était muée en froide détermination d'en finir à tout prix, et que le prix, ce n'était pas seulement eux et elles qui le paieraient, mais le bocage qu'ils avaient défendu. Ils ont fait le choix de forcer leurs interlocuteurs à cesser de se réfugier derrière des accusations de posture idéologique et de passion pour la violence, et à s'engager sur un terrain où les mots d'ordre abstraits bégaient et fuient car il s'agit de choix vitaux, de la préservation ou de la destruction des rapports d'interdépendance et de solidarité qui font la vie et la force de ce lieu.

Les habitant·e·s de la zone ont fait la preuve que leur projet n'était pas d'occuper le salon de monsieur Macron, mais leur choix témoigne aussi de ce qu'est devenue cette zone vouée au bétonnage : un lieu où des humains ont appris à composer entre eux et avec ses autres habitants, et où les premiers ont appris à se libérer des images humaines trop humaines que nous associons à la vérité. L'avenir de ce lieu, et sa capacité à susciter la création d'autres lieux analogues, ne passent pas par le combat frontal, sans compromis, entre les bons et les mauvais. Le bocage de Notre-Dame-des-Landes n'a besoin du sang des martyrs mais tiendra par la capacité qu'il donne à ceux qui luttent de se soucier *réellement* de la continuation de ce qui s'y tente et s'y apprend.

Ce qui, à travers le choix des zadistes, demande à perdurer, on peut, avec Philippe Descola, l'appeler un «milieu de vie», un de ces milieux auxquels, plaide-t-il un droit intrinsèque devrait être reconnu (3). Ce droit appartient à l'avenir. Peut-être les juristes pourront-ils concocter une de ces fictions dont ils ont le secret. Si Monsanto ou Vinci sont dotées d'une personnalité juridique morale, pourquoi, mais dans une toute autre perspective, une forme de personnalité ne pourrait-elle être attribuée à ces milieux que nous pourrions appeler «génératifs», parce qu'ils génèrent des relations, des

sensibilités nouant les humains et les non humains qui le composent et lui appartiennent, entrelaçant des pratiques qui réclament leur interdépendance (4). Ce qui peut être demandé dès aujourd'hui, ce n'est pas de «tolérer», mais de respecter un devenir qui nous concerne tous – un peu comme on respecte quelqu'un qui, à tâtons, se trompant parfois, est en train d'apprendre et de comprendre. De respecter ce milieu où s'apprennent des modes de vie que l'on dit «alternatifs», sachant que les nôtres nous condamnent à détruire la majeure partie des vivants terrestres et, lorsque nous devons reconnaître qu'«il n'y a plus d'autre choix», à nous résigner à la folie irresponsable qu'on appelle «géoingénierie».

Du point de vue de ceux qui nous gouvernent, il est indiscutable que Notre-Dame-des-Landes offre un «mauvais exemple». Si la Terre doit «redevenir grande», si un avenir doit y être vivable, il doit, selon eux, être bien entendu que cela ne pourra advenir que dans le respect des droits indissolubles du marché et des propriétaires. Et c'est évidemment ce «bien entendu» que Notre-Dame-des-Landes fissure, repeuplant nos imaginations dévastées et résignées, c'est-à-dire dociles. La décision prise par l'assemblée des usages ce vendredi 20 avril ne colmatra pas la fissure, que du contraire. La décision permettra certes à l'Etat de sauver la face, de se dégager de ce qui n'est pour les forces publiques qu'un bourbier. Mais elle confrontera ses représentants à l'intelligence collective du bocage et de ses alliés. Et c'est sur ce mode que Notre-Dame-des-Landes continuera à être un «mauvais exemple», ouvrant des possibles là où nous étions censés faire confiance.

(1) Signataire de la tribune *Comme à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, défendons d'autres manières d'habiter*, Médiapart.

(2) Voir notamment David Bollier, *La Renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*, éditions Charles Léopold Mayer, 2013.

(3) Voir Philippe Descola, « Humain, trop humain ? » dans *Penser l'Anthropocène*, direction R. Beau et C. Larrère, Presses de Science Po, 2018, et surtout p. 32-34.

(4) Sarah Vanuxem propose ainsi que, même dans notre tradition juridique, les milieux eux-mêmes, qui accueillent leurs habitants, pourraient en venir à être définis juridiquement comme « propriétaires ultimes ». Voir « La propriété comme faculté d'habiter la terre », conférence téléchargeable via <https://www.college-de-france.fr/site/philippe-descola/seminar-2017-02-16-10h00.htm>.

## Prolonger

## Boite Noire

**URL source:** <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/240418>

[/pourquoi-ce-qui-se-passe-notre-dame-des-landes-nous-importe-t-il](#)